

COMPTE-RENDU DU CA N°1
27/11/2023

17h33 17h35 Arrivée de Mme DEGEILH, Personne qualifiée Contre : 0 Abstention Pour 17	Le quorum étant atteint le chef d'établissement ouvre le CA (16 membres) Vote du Compte-rendu du CA du 17/10/2023 Présentation de l'ordre du jour par M Maret 1. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE a. Présentation de la charte déontologique des conseils de classe b. Présentation du plan Harcèlement du collège 2. FONCTIONNEMENT GENERAL a. Programmation des conseils de classes b. Programme pHARe 3. VIE BUDGETAIRE ET FINANNCIERE a. DBM b. Tarif de la restauration scolaire 2024 c. Annulation de dons du FSE au budget 2023 d. Dons Du FSE année scolaire 2023/204 e. Voyages scolaires et échange avec la Corogne 2024 f. Présentation du Budget 2024Délégation au CA du chef d'établissement g. Contrats et conventions 4. QUESTIONS DIVERSES I VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE <u>a – Présentation de la charte déontologique des conseils de classe</u> M Maret présente la charte. Il rappelle que cette dernière présente le principe de bienveillance à avoir pour tous les participants et qu'il veillera à ce que ce principe soit tenu. Il rappelle également que cette charte définit le rôle de tous les participants.
---	--

CHARTRE D'ÉTHIQUE DES CONSEILS DE CLASSES

DÉFINITION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe est une instance de concertation entre les 3 partenaires impliqués dans la relation éducative : enseignants et personnels d'éducation, parents et élèves.

C'est un lieu et un temps régulier d'échange, de réflexion et de bilan pour les élèves, dans une relation de confiance prenant compte la diversité des points de vue exprimés.

Ce croisement de regards positifs portés sur chaque élève se traduit par des appréciations exigeantes des enseignants et si nécessaire, des remédiations, favorisant la progression, la réussite et l'épanouissement de chaque élève.

Un préalable de **bienveillance** à l'égard des élèves est fortement recommandé de la part de tous les participants. En effet, l'évaluation ne saurait se borner à un constat chiffré. Il convient, en effet, de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre. La mise en évidence des faiblesses des élèves sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur sa personne.

VALEURS ÉTHIQUES

Trois principes professionnels régissent le bon déroulement d'un conseil de classe :

1. → **Le respect de la personne** : la reconnaissance de la fonction de chacun, le partage de la parole, l'absolu interdit des jugements de valeurs.
2. → **La confidentialité** : aucun renseignement d'ordre privé ne doit être divulgué hors du conseil de classe, préservant le droit de chaque identité, certaines en construction.
3. → **La solidarité** de tous avec les décisions prises.

COMPOSITION DU CONSEIL DE CLASSE ET RÔLE DE CHAQUE PARTENAIRE

Le chef d'établissement ou l'adjoint ou le CPE du collège : est le garant de la mise en œuvre et du bon déroulement du conseil de classe ; il entend les propositions du conseil de classe, c'est lui seul qui valide les décisions.

Le Professeur Principal organise la préparation du conseil, l'anime et en coordonne le suivi.

Tous les enseignants : de par leur formation professionnelle évaluent et valident les savoir-faire, et les savoir-être des élèves. Ils mettent en place une pédagogie adaptée et des procédures de soutien s'ils le jugent nécessaire.

Les Personnels d'Éducation (CPE, AED, AESH) : retransmettent leurs observations sur la vie de la classe, sur les méthodes de travail, personnelles des élèves ; ils rendent compte de l'attitude de chaque élève face au travail et son comportement individuel et en groupe dans la vie scolaire.

Les élèves délégués formés au sein de l'établissement ; transmettent un bilan de la vie de la classe à partir d'outils utilisés en vie de classe avec leur Professeur Principal. Ils notent toutes les informations concernant chaque élève, ils peuvent intervenir pour soutenir un élève.

Les représentants des parents d'élèves restituent une synthèse des remarques, questions et propositions recueillies auprès des parents de la classe, selon le mode de fonctionnement défini au sein de chaque association de parents d'élève, ils sont au nombre de 2 ; ils ne sont en aucun cas les porte-parole de leurs propres enfants, ils ne peuvent remettre en question l'enseignement d'un professeur mais ils peuvent apporter un regard différent sur une situation.

L'infirmière, la psychologue de l'EN ou tout intervenant (CLAS, ...) peut être invité à participer au conseil de classe à la demande du chef d'établissement.

Ils sont témoins et solidaires du professionnalisme et de la concertation des enseignants qui marquent l'appréciation. Chaque partenaire doit être reconnu et respecté dans son statut, sa fonction et sa prise de parole au sein du conseil.

RESTITUTION

Chaque partenaire aura à cœur de restituer une trace fiable de la synthèse au groupe qu'il représente :

1. → **Aux élèves** : en heure de vie de classe, par les délégués des élèves avec le Professeur Principal.
2. → **Aux parents** : le compte rendu est élaboré par les représentants des parents d'élèves et ce dernier est mis en ligne sur l'ENT après validation par le chef d'établissement.

CONCLUSION

L'élève est considéré comme **un être en devenir** ; ce qui implique que ses réussites doivent être valorisées, que ses échecs ne donnent pas lieu à des étiquettes définitives, et qu'un accompagnement par l'équipe éducative lui est offert.

Le conseil de classe est donc un lieu d'intelligence collective où la parole doit être partagée et respectée. Pour cela, des exigences doivent être posées : être concis, synthétiques, efficaces et dans la bienveillance.

b - Présentation du plan harcèlement du collège

M Maret commence son intervention en projetant une citation de Walt Disney : « Le meilleur moyen : c'est d'arrêter d'en parler et de s'y mettre. »

Présentation du programme annuel

Présentation du programme anti-harcèlement				
	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4
1 ^{er} trimestre	Présentation du programme pHARe à l'équipe enseignante Constitution d'une équipe pilote	Questionnaire Harcèlement toutes les classes	Nomination des ambassadeurs du harcèlement dans le cadre du CVC	Journées à thèmes tout au long de l'année pour fédérer et que les élèves s'approprient le collège.
2 nd trimestre	Formation de l'équipe	Exploitation du questionnaire avec réflexion sur les axes prioritaires à mettre en place	Formation des ambassadeurs	
3 ^{ème} trimestre	Mise en œuvre du programme pHARe			

Monsieur Maret présente les membres de l'équipe pHARe du collège :

- Alexandra Moncade, CPE
- Nathalie Biggio, enseignante
- Amina Laleg, enseignante
- Stéphane Legay, enseignant
- Annick Pelmont, enseignante documentaliste
- Karine Petit, Enseignante
- Jean-Christophe Roussel, Enseignant
- Sorya Boutaleb, AED
- Nouara Outahar, AESH
- Emilie Girard, AESH
- Martine Attie, Infirmière scolaire
- Nathalie Faure, agent d'accueil.

M Maret souligne que l'équipe constituée est pluridisciplinaire

17h48
Arrivée de
M DEUILHE,
Conseiller
départemental

II FONCTIONNEMENT GENERAL

1 – Programmation des conseil de classe

M Maret présente le planning établi

Dates	Horaires	Principal	Principal adjointe	CPE
Lundi 4 décembre	17h30	301	601	
	18h30	302	606	
Mardi 5 décembre	17h30	303	604	
	18h30	304	605	
Jeudi 7 décembre	17h30	305	602	
	18h30	306	603	
Lundi 11 décembre	17h30	501	401	402
	18h30		404	502
Mardi 12 décembre	17h30	503		
	18h30	504	403	
Jeudi 14 décembre	17h30	505	405	
	18h30	506	406	

2. Programme « PHARe »

Qu'est-ce que le programme « PHARe » ?

Le programme pHaré est un plan de prévention du harcèlement à destination des établissements scolaires. Il est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement
3. Former une communauté protectrice par des professionnels et de personnels pour les élèves
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC) et le CESCE
7. Suivre l'impact de ces actions
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Prévenir ou résoudre les situations les plus complexes

- **Premier niveau** : la situation est prise en charge et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation. Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.
- **Deuxième niveau** : malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi. Les psychologues de l'éducation nationale ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion.
- **Troisième niveau** : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans un autre établissement sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves.

III – VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

1 - DBM pour info N°8

M Amhia présente la DBM pour info

Séances n°9				Exécution au 27/10/2023		Ref: Suspension BOPAF pour T&T		Opération n°11		Type opération : 21 - Ressources spécifiques							
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Contraintes de crédits			Prévisions de recettes								
Libellé	Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux											
1	ASP	AST3	135AC1	1301	Activité pédagogique Ateliers scientifiques et tech 2022/2024 Observation et mesures l'Université Subventions mini-écoles net												

2. DBM pour vote N°9

M Amhia présente la DBM pour vote N°9

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	809 700.05	741 394.61
	Résultat prévisionnel	-68 305.44

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	1 203.30	
IAF	65 895.00	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	67 098.30
Total	67 098.30	67 098.30

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
178 760.40	67 098.30	0.00	111 662.10

Date de saisie: 20110303						N°f. Ajouts, retraits, dégroupements	Opération n°12	Type opération: 31 - Ressources non spécifiques									
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé		Succursales de crédits			Prélèvements de crédits							
Ligne							Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux					
1	ASP	TTDEP	ICEGRAD	7200		Activité pédagogique Toutes dépenses interdisciplinaires Dépense de matériel Autres produits et services				800.00	879.20	1 679.20					
2	ASP	TTDEP	ICEGRAD			Activité pédagogique Toutes dépenses interdisciplinaires Dépense de matériel	800.00	879.20	1 679.20								

3 Tarifs de la restauration scolaire

M Amhia présente la reconduction de la répartition en trimestres inégaux des tarifs de la restauration scolaire.

Contre : 0
Abstention
0
Pour 21

18h00
Arrivée de
Mme
OURTAL,
Déléguée de
parents
d'élève
18h02
Arrivée de
Mme
MONCADE
, CPE

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

(Conseil d'administration du lundi 27 novembre 2023)

Forfaits	Janvier à mars 2024	Avril à juillet 2024	Septembre à décembre 2024	Montant total pour l'année 2024
	(nombre forfaitaire de jours de fonctionnement)	(nombre forfaitaire de jours de fonctionnement)	(nombre forfaitaire de jours de fonctionnement)	(nombre total forfaitaire de jours de fonctionnement sur l'année 2024)
DP 5 jours	152,00 €	152,00 €	196,00 €	500,00 €
	(55 jours)	(55 jours)	(70 jours)	(180 jours)
Montant de la remise d'ordre pour le forfait DP5 jours	2,76 €	2,76 €	2,89 €	
DP 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	140,00 €	140,00 €	180,00 €	460,00 €
	(44 jours)	(44 jours)	(56 jours)	(144 jours)
Montant de la remise d'ordre pour le forfait DP4 jours	3,18 €	3,18 €	3,21 €	

M Maret remercie le Conseil Départemental pour les aides et le soutien des familles en ce qui concerne la restauration scolaire.

4 – Annulation du don du F.S.E au budget 2023

M Amhai explique l'annulation du don de deux actions :

- Une sortie à Saint Bertrand de Comminges dont la billetterie a été pris en charge par le Pass culture 450€
- La sortie de la traversée du canal du midi annulée 540€

5 – Dons du FSE pour l'année scolaire 2023/2024

M Amhia soumet, pour le chef d'établissement, au vote du Conseil d'administration l'autorisation d'accepter les dons du FSE au profit du collège.

Dons du FSE – Année scolaire 2023/2024

Actions	Montants des dons du FSE
La Note antique de Cyrille MARCHE A la découverte de la musique de l'Antiquité (6°2 et 6°3)	150,00 €
Concours Big Challenge en Anglais (6°, 5°, 4°)	568,00 €
EPI Concours Cartographie Imaginaire (5èmes)	122,00 €
A.S.T. (Ateliers Scientifiques et Techniques) (4èmes)	640,00 €

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

6 – Voyages scolaires et échanges avec la Corogne DBM

6.1 Voyage Zen Océan à Seignosse

Voyage à SEIGNOSSE du mardi 30 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024

Article 1 : 29 élèves (3^{re}4) participeront à un voyage scolaire facultatif à SEIGNOSSE (40) qui se déroulera du mardi 30 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024. Le montant de la participation financière des familles pour ce voyage est fixé à : 280,00 € par élève.

Article 2 : Les frais de participation des 3 accompagnateurs seront pris en charge par le budget de l'établissement qui participera à hauteur d'un montant de : 945,00 €.

Article 3 : Le Conseil d'administration du Collège Irène JOLIOT-CURIE autorise le chef d'établissement, à accepter un don du Foyer socio-éducatif d'un montant de 1 014,17 € pour le financement du voyage à SEIGNOSSE.

Budget du voyage présenté au Conseil d'administration séance ordinaire du lundi 27 novembre 2023.

29 élèves et 3 accompagnateurs

Prestataire : Séjour Atlantique Centre de vacances 9 Avenue Jean Moulin 40 510 SEIGNOSSE

Coût du voyage par personne : 10 079,17 € : (29 + 3) = 314,98 €

Participation financière demandée aux familles : 280,00 €

Recettes :

Participation des familles : 29 x 280,00 € =

8 120,00 €

Don du Foyer socio-Educatif :

1 014,17 €

Participation de l'établissement (prise en charges des accompagnateurs):

945,00 €

Total des recettes : 10 079,17 €

Dépenses :

- Séjour Atlantique Centre de vacances 9 Avenue Jean Moulin

40 510 SEIGNOSSE (Hébergement et activités):

7 629,50 €

- Intervention de la Sophrologue (Mme Sophie TRAINAUD) :

200,00 €

- Transport : Négoi EPTR Mobilités 7 rue Jean Moulin

31830 PLAISANCE-DU-TOUCH :

1 830,00 €

- Assurance annulation de groupe MAIE :

419,67 €

Total des dépenses : 10 079,17 €

6.2 Voyage en Dordogne

Voyage en DORDOGNE du mardi 21 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024

Article 1 : 50 élèves (6^{re}1 et 6^{re}4) participeront à un voyage scolaire facultatif en DORDOGNE qui se déroulera du mardi 21 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024. Le montant de la participation financière des familles pour ce voyage est fixé à : 265,00 € par élève.

Article 2 : Les frais de participation des 4 accompagnateurs seront pris en charge par le budget de l'établissement qui participera à hauteur d'un montant de : 1 200,00 €.

Article 3 : Le Conseil d'administration du Collège Irène JOLIOT-CURIE autorise le chef d'établissement, à accepter un don du Foyer socio-éducatif d'un montant de 1 750,00 € pour le financement du voyage en DORDOGNE.

Budget du voyage présenté au Conseil d'administration séance ordinaire du lundi 27 novembre 2023

50 élèves et 4 accompagnateurs

Prestataire : L'Arbre à voyages – 2262 Route de Tarbes 31470 FONSBORRES

Coût du voyage par personne : 16 200,00 € : (50 + 4) = 300,00 €

Participation financière demandée aux familles : 265,00 €

Recettes :

Participation des familles : 50 x 265,00 € =

13 250,00 €

Don du Foyer socio-Educatif :

1 750,00 €

Participation de l'établissement (prise en charges des accompagnateurs):

1 200,00 €

Total des recettes : 16 200,00 €

Dépenses : L'Arbre à voyages – Voyage groupe en DORDOGNE : 16 200,00 €

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

6.3 Voyage en Italie

Voyage en ITALIE du lundi 29 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024

Article 1 : 54 élèves (3² et 3⁵) participeront à un voyage scolaire facultatif en ITALIE (MILAN-VENISE) qui se déroulera du lundi 29 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024. Le montant de la participation financière des familles pour ce voyage est fixé à : 391,00 € par élève. Le règlement sera effectué de la manière suivante : Un premier versement de 211,00 € puis un deuxième versement de 180,00 €.

Article 2 : Les frais de participation des 4 accompagnateurs seront pris en charge par le budget de l'établissement qui participera à hauteur d'un montant de : 1 704,00 €.

Article 3 : Le Conseil d'administration du Collège Irène JOLIOT-CURIE autorise le chef d'établissement, à accepter un don du Foyer socio-éducatif d'un montant de 1 890,00 € pour le financement du voyage en ITALIE.

Budget du voyage présenté au Conseil d'administration séance ordinaire du lundi 27 novembre 2023.

54 élèves et 4 accompagnateurs

Prestataire : ALACARTE VOYAGES – 45 Centre commercial ST CAPRAIS – 31240 L'UNION

Coût du voyage par personne : 24 708,00 € : (54 + 4) = 426,00 €

Participation financière demandée aux familles : 391,00 €

Recettes :

Participation des familles : 54 x 391,00 € = 21 114,00 €

Don du Foyer socio-Educatif : 1 890,00 €

Participation de l'établissement (prise en charges des accompagnateurs) : 1 704,00 €

Total des recettes : 24 708,00 €

Dépenses : ALACARTE VOYAGES – Voyage groupe MILAN-VENISE : 24 708,00 €

6.4 Echange avec la Corogne

Echange avec LA COROGNE du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024

(présenté et soumis au vote du Conseil d'administration dans sa séance ordinaire du lundi 27 novembre 2023).

Article 1 : 33 élèves de classes de 3^{ème} participeront aux sorties facultatives organisées dans le cadre de l'échange avec LA COROGNE et qui se dérouleront entre le 22 avril et le 26 avril 2024.

Le montant de la participation financière des familles est fixé à : 70,00 € par élève.

Article 2 : Le Conseil d'administration du Collège Irène JOLIOT-CURIE autorise le chef d'établissement, à accepter un don du Foyer socio-éducatif d'un montant de 180,00 € pour le financement de cet échange.

Budget des sorties organisées dans le cadre de l'échange avec LA COROGNE :

33 élèves de classes de 3^{ème} et 3 accompagnateurs

Coût du voyage par personne : 3 290,00 € : (33 + 3) = 91,39 €

Participation financière demandée aux familles : 70,00 €

Recettes :

Participation des familles : 33 x 70,00 € = 2 310 ,00 €

Don du Foyer socio-Educatif : 180,00 €

Subvention de la Mairie de FONTENILLES : 300,00 €

Participation de l'établissement (incluant la prise en charge des accompagnateurs) : 500,00 €

Total des recettes : 3 290,00 €

Dépenses : Sorties à définir : 3 290,00 €

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

Contre : 0
Abstention
0
Pour 23

Le chef d'établissement souligne que tous les projets (sorties scolaires, voyages et actions sur le collège) sont toutes aidées financièrement par le FSE.

7. Budget 2024

M Amhia présente le budget 2024

ORDONNATEUR : Jean-Guy MARET
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Isabelle WOJCIECHOWSKI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	DIFFERENCE RECETTES-DEPENSES
Activité pédagogique	118 313.76	103 143.76	-15 170.00
Vie de l'élève	218 854.76	218 854.76	0.00
Administration et logistique	127 437.81	91 127.37	-36 310.44
Total services généraux (1)	464 606.33	413 125.89	-51 480.44
Restauration et hébergement	309 106.50	309 106.50	0.00
Bourses nationales	13 000.00	13 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	322 106.50	322 106.50	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	786 712.83	735 232.39	-51 480.44

ORDONNATEUR : Jean-Guy MARET
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Isabelle WOJCIECHOWSKI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	118 313.76			103 143.76		
Vie de l'élève	218 854.76			218 854.76		
Administration et logistique	127 437.81			91 127.37		
Total services généraux (1)	464 606.33			413 125.89		
Restauration et hébergement	309 106.50			309 106.50		
Bourses nationales	13 000.00			13 000.00		
Total services spéciaux (2)	322 106.50			322 106.50		

ORDONNATEUR : Jean-Guy MARET
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Isabelle WOJCIECHOWSKI

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	786 712.83			735 232.39		

Résultat prévisionnel	-51 480.44
CAF ou IAF	-49 079.90

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL					
Opérations en capital	0.00			0.00	
Total dépenses et recettes prévues au budget	786 712.83			735 232.39	

18h58
Départ
de Mme
LE NET,
Représentante
des
enseignants

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	786 712.83	735 232.39
	Résultat prévisionnel	-51 480.44

Tableau prévisionnel de financement			
	Emplois		Ressources
Opérations d'investissement		0.00	0.00
IAF		49 070.00	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement		0.00	49 070.00
Total		49 070.00	49 070.00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
178 760,40	67 098,30	49 070,00	62 592,10

Avis favorable de l'agent comptable pour le prélèvement sur fonds de réserve pour permettre l'équilibre du budget prévisionnel 2024

[illegible]

Collège Irène JOLIOT-CURIE – FONTENILLES

Répartition de la Dotation de fonctionnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'exercice 2024

(Conseil d'administration séance ordinaire
du lundi 27 novembre 2023)

Services	Domaines	Activités	Montants
AP	ACTIO	0DOTFACTI	400,00 €
	DANSE	0DOTFDANS	100,00 €
	ECHCOR	0DOTFECHC	500,00 €
	ELOQU	0DOTFELOQ	100,00 €
	ENSGEN	0DOTFAP	5 143,00 €
	EPS	0DOTFEPS	8 200,00 €
	SORTIE	0DOTFSORT	3 156,00 €
	TTDEP	0DOTFTTD	8 623,63 €
	ULIS	0DOTFULIS	500,00 €
VOYALL	0DOTFALLE	1 569,00 €	
VE	SANTE	0DOTFINFI	600,00 €
ALO	SUB-CD	0DOTFALO	89 565,37 €
Total général			118 457,00 €

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 22

Contre : 0 Abstention 0 Pour 22 Contre : 0 Abstention 0 Pour 22 Contre : 0 Abstention 0 Pour 22 Contre : 0 Abstention 0 Pour 22 Contre : 0 Abstention 0 Pour 22 Contre : 0 Abstention 0 Pour 22	M Deuillhé précise qu'à la dernière commission permanente, le conseil départemental a voté au titre de la viabilisation (le 16 novembre 2023) une subvention supplémentaire pour des établissements dont le collège de Fontenilles. Pour le collège, la subvention s'élèvera à 16 025€. <u>8. Délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement.</u> M Amhia demande le vote d'une délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidences financières dans la limite des crédits inscrits au budget. <u>9. Contrats et conventions.</u> Les contrats et conventions sont présentés et votés au fur et à mesure.  La convention de partenariat : lancement de la campagne de solidarité de jeunesse au plein air de la Haute Garonne 2024  Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative : « à la découverte de la musique Antique »  Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative : Pratique du Yoga pendant le séjour à Seignosse.  Contrat Maif – assurance annulation pour le voyage à Seignosse  Convention Séjour Atlantique à Seignosse
	IV QUESTION DIVERSES 1. Existe-t-il un sens de circulation dans les couloirs et étages du collège ? Oui depuis plusieurs années il existe un sens de circulation. La seule nouveauté est l'ouverture des portes coupe-feux. Le sens imposé les années précédentes reste la règle cependant les élèves ne la respectent pas toujours malgré nos remontrances. Le réel danger est au moment de la sortie des élèves pour la dernière heure de cours dans l'escalier central. 2. Avez-vous relevé des cas de harcèlement dans le collège ? Si oui, quelle procédure mettez-vous en place? Nous n'avons pas relevé de réel cas, l'enquête ministérielle qui doit se finaliser dans les jours prochains montre que les élèves sont satisfaits de venir au collège. Nous œuvrons en ce sens et nous sommes vigilants à toutes les situations. Il faut faire attention le terme harcèlement est parfois galvaudé et utilisé

	systématiquement. En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents. • Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. • Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement. • Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse. 3. Comment se passe l'appel de la cantine ? Est-il possible pour les élèves de se mélanger dans le self ou doivent-ils rester par classe ? Les élèves sont appelés par classes en fonction de leur EDT, un système priorité pour les élèves qui participent à un club sur la pause méridienne. Nous préférons qu'ils restent par classe, nous ne sommes pas l'abri de mesures sanitaires. Nous détachons un personnel des services généraux qui nettoie et désinfecte les tables dès que les élèves terminent leur repas afin que les élèves suivant puissent se restaurer. 4. Est-il possible de diffuser aux parents une listes des sorties et voyages réalisés par trimestre ? Non, vous avez les comptes rendus de CA. Et toutes actions sont saisies sur Pronotes pour les classes. l'odj étant atteint le CA est levé à : 19h40
--	---

Le secrétaire de séance

